

## L'ensemble des opérateurs exploitants de réseaux télécom harmonisent leurs pratiques en matière de prévention

A l'occasion du [TRIP de printemps de l'AVICCA](#) (Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel), l'OPPBTP et l'ensemble des opérateurs de réseaux télécom ont signé le 28 mai dernier une convention de partenariat. Pour la première fois, celle-ci regroupe l'ensemble des parties prenantes sur les opérations de réseaux télécom : ACNET, ALTITUDE INFRA, AVICCA, AXIONE, BOUYGUES TELECOM, FNCCR, INFRANUM, ORANGE, SFR, SERCE, TDF et XPFIBRE. Leur objectif est d'harmoniser les pratiques en matière de prévention des risques professionnels dans le cadre d'interventions sur les réseaux de télécommunication cuivre et fibre. Les partenaires poursuivent ainsi une démarche engagée dès 2006 afin d'organiser des relations entre les différents acteurs dans les meilleures conditions de sécurité possibles, tout en s'adaptant à l'évolution réglementaire, aux nouveaux modes de travail et au déploiement de la fibre à l'échelle nationale.

### La nécessité de mettre en place des standards de prévention pour tous

Environ 50 000 interventions ont lieu chaque jour en France sur des ouvrages de communications électroniques, dont la très grande majorité est réalisée par des entreprises sous-traitantes, en l'absence du personnel de l'exploitant. Par ailleurs, de nouvelles catégories d'interventions sont réalisées par ces entreprises intervenantes, faisant évoluer les modes opératoires et les équipements et matériels utilisés. En parallèle, les entreprises doivent tenir compte de l'évolution de la réglementation relative à la prévention des différents risques liés à leurs situations de travail, tels que les travaux temporaires en hauteur, l'exposition au plomb, à l'amiante et le risque électrique.

Au regard de ces différents enjeux, il apparaît nécessaire pour les acteurs du secteur de s'engager pour définir et partager des modalités d'intervention précises, garantissant un niveau toujours plus élevé de prévention des risques et de qualité d'exécution.

### De nouveaux standards en faveur de la prévention

Ainsi, les partenaires s'engagent à limiter au maximum la sous-traitance. Pour exemple, le plan national qualité des raccordements préconise de limiter à 2 le nombre de sous-traitants sous l'opérateur commercial. Cet engagement fort permet d'assurer une meilleure

communication en matière de prévention des risques et un contrôle plus rigoureux des pratiques.

De plus, les moyens nécessaires pour réaliser l'intervention sont décidés par l'entreprise intervenante sur la base des éléments prévus au plan de prévention, des informations disponibles sur la fiche description de travaux ainsi que sur des bases des systèmes d'information mises à sa disposition par le donneur d'ordre. En cas d'inadéquation entre les moyens prévus et la situation de travail réelle pour une intervention en toute sécurité, le technicien de l'entreprise intervenante a l'obligation de différer son intervention.

Enfin, les partenaires conviennent de modalités d'échange d'informations afin d'assurer une bonne communication entre les différentes parties prenantes lors des interventions ainsi qu'une remontée terrain permettant de fiabiliser les interventions suivantes.

En raison du lien étroit entre prévention des risques et performance opérationnelle globale, cette convention permettra ainsi de garantir le respect des personnes, la satisfaction des clients, le respect des contrats et de contribuer à la performance globale des entreprises.

## À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentielle et distancielles :

**#information** pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr).

**#assistance technique en ligne** pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPSPS, Document Unique...).

**#assistance technique terrain** pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

**#conseil** afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

**#formation 100% BTP** destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

**#formation initiale** pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

**Retrouvez l'OPPBTP sur [preventionbtp.fr](http://preventionbtp.fr) et [oppbtp.com](http://oppbtp.com).**



